

BE-A0510_000029_002517_FRE

Inventaire des archives des Intendances



Het Rijksarchief in België
Archives de l'État en Belgique
Das Staatsarchiv in Belgien
State Archives in Belgium

This finding aid is written in French.

DESCRIPTION DU FONDS D'ARCHIVES:.....	3
Consultation et utilisation.....	4
Conditions d'accès.....	4
Conditions de reproduction.....	4
Histoire du producteur et des archives.....	5
Producteur d'archives.....	5
Nom.....	5
Historique.....	5
Archives.....	7
Historique.....	7
Contenu et structure.....	8
Sélections et éliminations.....	8
Mode de classement.....	8
DESCRIPTION DES SÉRIES ET DES ÉLÉMENTS.....	9
I. Bruxelles.....	9
A. Archives de l'Intendance.....	9
1 - 4 Protocoles et index. Décembre 1786-juin 1787.....	9
6 - 9 Organisation des Intendances aux Pays-Bas. 8 février-13 juin 1787.....	9
18 - 22 Requêtes. Février-28 mai 1787.....	10
23 - 25 Publications des édits et ordonnances. Mars-mai 1787.....	10
29 - 31 Protocole du domaine et actes. Mars-30 mai 1787.....	11
B. Archives des commissariats.....	11
II. Anvers.....	12
III. Limbourg.....	13
54 - 55 Haute et basse police. 14 avril-30 mai 1787.....	13
67 - 68 Domaine. 29 mars-16 juin 1787.....	14
69 - 70 Fonds de religion. 19 mars-11 juin 1787.....	14
IV. Luxembourg.....	15
89 - 90 Domaine. 26 février-6 juin 1787.....	16
91 - 92 Fonds de religion. 11 avril-5 juin 1787.....	16
V. Namur.....	17
VI. Mons.....	18
VII. Tournai.....	19
109 - 112 Index et protocole. 3 avril-8 juin 1787.....	19
VIII. Gand.....	21
A. Archives de l'intendance.....	21
143 - 144 Domaine. 12 avril-16 juin 1787.....	22
145 - 146 Fonds de religion. 5 avril-2 juin 1787.....	22
B. Archives des commissariats.....	22
148 - 149 Commissariat d'Alost. 3 avril-13 juin 1787.....	22
IX. Bruges.....	23
150 - 152 Protocole et index. 26 avril-13 juin 1787.....	23
165 - 166 Fonds de religion. 3 avril-20 juin 1787.....	24

Description du fonds d'archives:

Nom du bloc d'archives:

Intendances

Période:

1786 - 1787

Numéro du bloc d'archives:

BE-A0510.46

Etendue:

- Etendue inventoriée: 4.90 m
- Dernière cote d'inventaire: 157.00

Dépôt d'archives:

Algemeen Rijksarchief / Archives générales du Royaume

Producteurs d'archives:

Intendant van de kreits Brussel, 1787

Intendant van de kreits Antwerpen, 1787

Intendant van de kreits Gent, 1787

Intendant van de kreits Brugge, 1787

Intendant van de kreits Doornik, 1787

Intendant van de kreits Bergen, 1787

Intendant van de kreits Namen, 1787

Intendant van de kreits Luxemburg, 1787

Intendant van de kreits Limburg, 1787

Consultation et utilisation

CONDITIONS D'ACCÈS

Les archives des intendances sont publiques. La consultation et la reproduction sont libres.

CONDITIONS DE REPRODUCTION

Pour la reproduction des documents, les conditions et tarifs en usage aux Archives de l'Etat en Belgique sont d'application.

Histoire du producteur et des archives

PRODUCTEUR D'ARCHIVES

NOM

Intendances

HISTORIQUE

L'établissement des Intendances aux Pays-Bas est une des multiples manifestations de la tendance centralisatrice et progressiste qui caractérise le règne de Joseph II. Dès 1783 l'Autriche avait été dotée de capitaineries de cercle ; la pensée d'appliquer à nos provinces un mode administratif analogue germa dans l'esprit de l'impérial réformateur et au début de 1786, vraisemblablement, le Conseiller d'Etat Leclerc fut chargé d'étudier les moyens d'atteindre ce but. Durant l'été, il présenta au Gouvernement viennois deux mémoires intitulés : " Instructions pour les Intendants " et " Explications du projet d'instructions ". Vers la fin de la même année, de Beelen, futur intendant du Tournaisis, rédigeait à Vienne encore, à la réquisition de l'autorité centrale, des " Réflexions sur l'organisation des Intendances aux Pays-Bas ". Enfin, le 31 décembre 1786, l'Amman de Bruxelles, Rapedius de Berg, après enquête aux départements de la direction de la police, du " Stadthauptman " et des capitaineries, adressait à l'autorité centrale divers rapports et observations. Ces différents travaux contiennent déjà, à l'état de projet, l'essentiel de la réforme.

Les intentions de l'empereur revêtirent une forme officielle dans l'édit du 1er janvier 1787 ¹ dont l'article VI, sans plus de précision, divisait les Pays-Bas en neuf cercles placés chacun sous l'autorité d'un intendant et de plusieurs commissaires.

A ce moment encore, aucune décision n'avait été prise au point de vue organique, seule la question de principe était tranchée. Le 27 janvier seulement, au cours d'une réunion chez le comte de Cobenzl à laquelle assistaient de Cobenzl, de Belgiojoso, de Lederer, Reuss, de Beelen et de Berg, furent arrêtées quelques grandes lignes de l'institution.

En février et au début de mars eut lieu la nomination des intendants, auxquels le Gouvernement communiqua ses instructions et réclama les observations qu'elles étaient de nature à leur suggérer.

Le 7 mars, les neuf intendants rassemblés s'entendirent au sujet de certaines règles administratives purement pratiques et transmirent à l'autorité suprême leurs derniers avis.

L'édit définitif parut le 12 mars ². Il régla la constitution de neuf cercles auxquels étaient proposés neuf intendants à savoir : 1° le cercle de Bruxelles, intendant : Ferdinand Rapedius de Berg ; 2° le cercle d'Anvers, intendant :

1 Recueil des ordonnances des Pays-Bas Autrichiens. Troisième série 1700-1794, t. XIII, p.1.

2 Op.cit. p. 20.

Vanderdilt ; 3° le cercle de Gand, intendant : Maroux d'Opbracle ; 4° le cercle de Bruges, intendant : de Mahieu ; 5° le cercle de Tournay, intendant : de Beelen ; 6° le cercle de Mons, intendant : de Gomegnies ; 7° le cercle de Namur, intendant : Desandrouin ; 8° le cercle de Luxembourg, intendant : Wenceslas Rapedius de Berg ; 9° le cercle de Limbourg, intendant : de Ransonnet.

Chaque cercle était divisé en un certain nombre de districts, sous l'autorité d'un commissaire. Du même coup les charges de grands baillis, chefs maïeurs, châtelains et autres chefs officiers étaient supprimées.

Destinés à servir d'intermédiaires entre le Gouvernement général et les autorités provinciales et locales, les intendants ne pouvaient prendre aucune décision de quelque importance sans se conformer aux instructions reçues et en avoir référé au Gouvernement.

Ils devaient être d'attentifs surveillants et de dociles exécuteurs. Le Gouvernement général les fit intervenir dans toute espèce d'affaires concernant soit la haute et basse police, soit les institutions et personnes ecclésiastiques, les fondations pieuses, le développement intellectuel, les administrations provinciales et locales, l'armée, la publication des édits les ponts et chaussées, les domaines, etc. ; il leur donna la haute main sur le domaine et le fonds de religion. Certains pouvoirs judiciaires leur furent même octroyés ; le décret du 31 mars 1787 attribue aux intendants " la connaissance des difficultés qui s'élèvent entre les communes de la province de Luxembourg au sujet des limites de leurs pâturages " ³.

Il va de soi que l'étendue de la compétence, dont le Gouvernement général les investissait, devait leur faire courir le risque d'empiéter sur les droits des institutions traditionnelles. Aussi l'émotion née des changements introduits en matière de justice devint telle dans le public, que Joseph II comprit la nécessité de joindre à l'état primitif la déclaration interprétative du 30 avril 1787 ⁴ ; les fonctions des intendants furent limitées à la surveillance des institutions seules et selon des lois, " il ne leur était laissé aucun pouvoir sur les personnes, sauf en cas de violence et de troubles de fait " ; les citoyens qui se croyaient lésés par eux, pouvaient les actionner en justice indépendamment du recours au Gouvernement.

De ce fait, l'autorité des intendants était presque ruinée et on ne doit pas s'étonner de ce que le 2 mai déjà, l'intendant de Bruxelles, Rapedius de Berg, ait averti le Gouvernement qu'il était d'avis de ne plus donner d'ordres " à ceux qui ne sont pas directement au service de Sa Majesté " parce qu'il s'estimait dans l'impossibilité de faire respecter les volontés impériales.

La déclaration interprétative ne suffit d'ailleurs pas à calmer l'effervescence et les Etats gardèrent leur attitude hostile. Le Gouvernement général fit pourtant les plus grands efforts pour se concilier l'opinion ; le 7 mai, il envoie aux Etats de Brabant une dépêche où, après avoir promis de surseoir à l'établissement des nouveaux tribunaux, il certifie encore une fois que les fonctions d'intendant seront réduites aux bornes fixées par l'acte du 30 avril ; le 11 mai, il insiste auprès des intendants afin qu'il soit référé de tout à son conseil " pour prévenir tous les prétextes dont on pourrait vouloir se servir pour colorer les clameurs

3 Op.cit. p. 33.

4 Op.cit. p. 70.

qu'on se plait à susciter dans le public " ; il adresse, le 16 mai, aux Etats des provinces une seconde dépêche enlevant aux intendants tout pouvoir de police, leur interdisant de s'ingérer dans les administrations provinciales et locales, sans ordre formel du Gouvernement et réduisant leur compétence aux " domaines et finances de Sa Majesté ". Mais en vain : le 28 mai 1787, Joseph II se vit contraint de supprimer les Intendances ; peut-être caressa-t-il l'espoir de les faire revivre en des temps meilleurs. S'il en fut ainsi, quelque chose dut en transpirer au dehors, car, le 22 juin 1787, les Gouverneurs généraux, pour calmer les appréhensions des Etats de Flandre, leur renouvelaient l'assurance que les Intendances ne seraient jamais rétablies.

ARCHIVES

HISTORIQUE

L'existence d'un fonds d'archives des Intendances était inconnue jusqu'ici. Et cependant les instructions premières en prévoyaient la création et en réglaient la disposition.

Lors de la suppression de l'organisme, les papiers des neuf cercles furent réunis à Bruxelles, et selon toute probabilité placés à la suite de ceux du Gouvernement général, avec lesquels ils restèrent longtemps confondus. Nous avons, à peu de chose près, conservé l'ordre de classement primitif datant de la période d'activité. C'est ainsi que les documents de chaque cercle sont réunis et constituent un groupe ; ce groupe est divisé, le cas échéant, en deux parties à savoir : les archives propres à l'Intendance et celles des commissariats renvoyées aux intendants après le 28 mai. Inutile de dire que les premières sont de loin les plus importantes.

Contenu et structure

SÉLECTIONS ET ÉLIMINATIONS

L'inventaire révèle un certain nombre de lacunes plus ou moins considérables dont nous n'avons pu jusqu'à présent déterminer les causes, mais que des classements futurs permettront peut-être un jour de combler.

MODE DE CLASSEMENT

L'ordre préconisé par le Gouvernement général est subordonné aux matières. On y peut distinguer l'établissement et l'organisation des Intendances, la haute et basse police, etc., et d'autre part l'administration du domaine et du fonds de la religion.

Description des séries et des éléments

I. BRUXELLES.

A. ARCHIVES DE L'INTENDANCE

1	1 - 4 PROTOCOLES ET INDEX. DÉCEMBRE 1786-JUIN 1787. Protocole général. décembre 1786-19 avril 1787.	1 liasse
2	Brouillon du protocole. décembre 1786-13 juin 1787	1 registre
3	Index du protocole. janvier 1786-juin 1787.	1 liasse
4	Brouillon de l'index. janvier 1786-juin 1787.	1 liasse
5	Organisation des Intendances en Autriche. 1786.	1 liasse
6	6 - 9 ORGANISATION DES INTENDANCES AUX PAYS-BAS. 8 FÉVRIER- 13 JUIN 1787. 8 février-24 mars 1787.	1 liasse
7	24 mars-19 avril 1787.	1 liasse
8	19 avril-1 mai 1787.	1 liasse
9	27 avril-13 juin 1787.	1 liasse
10	Haute et basse police. 3 avril-fin mai 1787.	1 liasse
11	Affaires ecclésiastiques. 12-16 avril 1787.	1 liasse
12	Fondations pieuses. 18 avril-3 mai 1787.	1 liasse

-
- | | | |
|----|--|----------|
| 13 | Charges publiques. 28 avril 1787. | 1 liasse |
| 14 | Administrations provinciales et locales. 7-9 avril 1787. | 1 liasse |
| 15 | Commerce et industrie. 16 avril-11 mai 1787. | 1 liasse |
| 16 | Affaires militaires. 7 avril-4 mai 1787. | 1 liasse |
| 17 | Affaires de limites. 14 mai 1787. | 1 liasse |
| 18 | 18 - 22 REQUÊTES. FÉVRIER-28 MAI 1787.
Pour les places de commissaires de district. Février 1787. | 1 liasse |
| 19 | Pour les places d'employés de l'Intendance et de la police générale des Pays-Bas. Février-mars 1787. | 1 liasse |
| 20 | Pour les places d'officiaux, messagers, chirurgiens, officiers de maréchaussée. Février-mars 1787. | 1 liasse |
| 21 | Pour les places de pratiquants. février-mars 1787. | 1 liasse |
| 22 | Pour la place de commissaire du district de Nivelles. 3-28 mai 1787. | 1 liasse |
| 23 | 23 - 25 PUBLICATIONS DES ÉDITS ET ORDONNANCES. MARS-MAI 1787.
Publication. 30 mars-15 mai 1787. | 1 liasse |
| 24 | Récépissés. Mars-mai 1787. | 1 liasse |
| 25 | Pièces ayant servi à l'établissement des listes. Mars 1787. | 1 liasse |
| 26 | Commissariats. 15 avril-31 mai 1787. | |

		1 liasse
27	Affaires casuelles. 16 avril 1787.	1 liasse
28	Correspondance. 18 avril 1787.	1 liasse
29	29 - 31 PROTOCOLE DU DOMAINE ET ACTES. MARS-30 MAI 1787. Protocole du domaine. Mars-6 mai 1787.	1 registre
30	Livre des résolutions. Mars-mai 1787.	1 registre
31	Actes. 15 mars-30 mai 1787.	1 liasse
32	Fonds de religion. Actes. 29 mars-25 mai 1787.	1 liasse
33	<i>B. ARCHIVES DES COMMISSARIATS</i> Commissariat de Bruxelles. 4 avril-24 mai 1787.	1 liasse
34	Commissariat de Diest. 4 avril-30 mai 1787.	1 liasse
35	Commissariat de Louvain. 4 avril-19 mai 1787.	1 liasse
36	Commissariat de Nivelles. 9 avril-22 mai 1787.	1 registre
37	Commissariat de Tirlemont. 4 avril-6 juin 1787.	1 liasse

38	II. ANVERS. Établissement et organisation. 4 mars-11 mai 1787.	1 liasse
39	Haute et basse police. 5 avril-17 mai 1787.	1 liasse
40	Affaires ecclésiastique. 9 avril-24 avril 1787.	1 liasse
41	Fondation pieuses. 16-21 avril 1787.	1 liasse
42	Administrations provinciales et locales. 21 avril-17 mai 1787.	1 liasse
43	Commerce et industrie. 16 avril-11 mai 1787.	1 liasse
44	Affaires militaires. 14 avril-6 mai 1787.	1 liasse
45	Affaires de limites. 26 mars-11 avril 1787.	1 liasse
46	Requêtes. mars-mai 1787.	1 liasse
47	Publication des édits et ordonnances. 11 mars-14 mai 1787.	1 liasse
48	Commissariats. 15 avril-14 mai 1787.	1 liasse
49	Domain. Actes. 13 avril-27 mai 1787.	1 liasse
50	Fonds de religion. Actes. 7 avril-25 mai 1787.	1 liasse

51	III. LIMBOURG. Livre aux avis et résolutions. 8 février-6 juin 1787.	1 liasse
52	Brouillon du protocole. 11 février-31 décembre 1787.	1 liasse
53	Établissement et organisation. 8 février-8 juin 1787.	1 liasse
54	<i>54 - 55 HAUTE ET BASSE POLICE. 14 AVRIL-30 MAI 1787.</i> Police. 14 avril-30 mai 1787.	1 liasse
55	Épidémie. Épizootie. 22 avril-26 mai 1787.	1 liasse
56	Affaires ecclésiastiques. 11 avril-28 mai 1787.	1 liasse
57	Étude et écoles. 19 avril-31 mai 1787.	1 liasse
58	Fondation pieuses. 19 avril-19 mai 1787.	1 liasse
59	Charges publiques. 20 avril-12 juin 1787.	1 liasse
60	Administrations provinciales et locales. 11 avril-12 juin 1787.	1 liasse
61	Commerce et industrie. 10 avril-31 mai 1787.	1 liasse
62	Affaires militaires. 15 mai 1787.	1 liasse
63	Affaires de limites. 30 avril-12 juin 1787.	1 liasse
64	Requêtes. 16 avril 1787.	1 liasse
65	Douanes. 13 avril-9 juin 1787.	1 liasse

-
- | | | |
|----|--|----------|
| 66 | Affaires litigieuses ou casuelles. 28 avril 18 mai 1787. | 1 liasse |
| 67 | <i>67 - 68 DOMAINE. 29 MARS-16 JUIN 1787.</i>
Livre aux avis et résolutions. 29 mars-7 juin 1787. | 1 liasse |
| 68 | Actes. 29 mars-16 juin 1787. | 1 liasse |
| 69 | <i>69 - 70 FONDS DE RELIGION. 19 MARS-11 JUIN 1787.</i>
Protocole. 19 mars-11 juin 1787. | 1 liasse |
| 70 | Actes. 26 mars-11 juin 1787. | 1 liasse |

71	IV. LUXEMBOURG. Grand protocole. 15 décembre-12 juin 1787.	1 liasse
72	Livre aux avis et résolutions. février-mai 1787.	1 registre
73	Établissement et organisation. 7 mars-8 juin 1787.	1 liasse
74	Haute et basse police. 28 mars-28 mai 1787.	1 liasse
75	Affaires ecclésiastiques. 10 avril-30 mai 1787.	1 liasse
76	Étude et écoles. 10 avril-6 juin 1787.	1 liasse
77	Fondations pieuses. 27 avril-22 mai 1787.	1 liasse
78	Charges publiques. 31 mars-26 mai 1787.	1 liasse
79	Administrations provinciales et locales. 17 décembre 1786-1 juin 1787.	1 liasse
80	Commerce et industrie. 27 mars-1 juin 1787.	1 liasse
81	Affaires militaires. 23 avril-4 juin 1787.	1 liasse
82	Affaires de limites. 13 avril-5 juin 1787.	1 liasse
83	Requêtes. 30 mars-1 juin 1787.	1 liasse
84	Publication des édits. 3 avril-14 mai 1787.	1 liasse
85	Douanes. 9 mai-25 mai 1787.	1 liasse

86	Commissariat. mai-juin 1787.	1 liasse
87	Dénombrement des biens fonds. 1787.	1 liasse
88	Affaires casuelles. 2 avril-30 mai 1787.	1 liasse
89	<i>89 - 90 DOMAIN. 26 FÉVRIER-6 JUIN 1787.</i> Protocole. 26 février-6 juin 1787.	1 liasse
90	Actes. 15 mars-30 mai 1787.	1 liasse
91	<i>91 - 92 FONDS DE RELIGION. 11 AVRIL-5 JUIN 1787.</i> Protocole. 11 avril-5 juin 1787.	1 liasse
92	Actes. 16 avril-3 juin 1787.	1 liasse

93 V. NAMUR.
Commissariat de St-Hubert. mars-mai 1787.

1 liasse

94	VI. MONS. Établissement et organisation. 9 février-30 mai 1787.	1 liasse
95	Haute et basse police. 11 avril-31 mai 1787.	1 liasse
96	Affaires ecclésiastique. 22 avril-22mai 1787.	1 liasse
97	Études et écoles. 16 avril 1787.	1 liasse
98	Fondations pieuses. 12 avril-24 mai 1787.	1 liasse
99	Administrations provinciales et locales. 2 avril-23 mai 1787.	1 liasse
100	Commerce et industrie. 11 avril-1 mai 1787.	1 liasse
101	Affaires militaires. 26 avril-31 mai 1787.	1 liasse
102	Requêtes. mars-mai 1787.	1 liasse
103	Publication des édits et ordonnances. 18 avril-18 mai 1787.	1 liasse
104	Douanes. 19 avril-18 mai 1787.	1 liasse
105	Administration de la Justice. 20 avril-8 mai 1787.	1 liasse
106	Ponts et chaussées. 14 avril-1 mai 1787.	1 liasse
107	Domaine. 5 avril-31 mai 1787.	1 liasse
108	Fonds de religion. 23 avril-11 mai 1787.	1 liasse

VII. TOURNAI.

- 109 - 112 INDEX ET PROTOCOLE. 3 AVRIL-8 JUIN 1787.
109 Brouillon du protocole. 3 avril-8 juin 1787. 1 liasse
- 110 Minute du protocole. 3 avril-12 mai 1787. 1 liasse
- 111 Index du protocole. 3 avril-8 juin 1787. 1 liasse
- 112 Journal d'expédition. mai 1787. 1 liasse
- 113 Établissement et organisation. 31 mars-10 mai 1787. 1 liasse
- 114 Haute et basse police. 14 avril-29 mai 1787. 1 liasse
- 115 Affaires ecclésiastiques. 3 avril et 25 mai 1787. 1 liasse
- 116 Fondations pieuses. 27 avril-15 mai 1787. 1 liasse
- 117 Administrations provinciales et locales. 7 avril-16 mai 1787. 1 liasse
- 118 Commerce et industrie. 10 avril-30 mai 1787. 1 liasse
- 119 Affaires militaires. 5 mai 1787. 1 liasse
- 120 Affaires de limites. 10 mai 1787. 1 liasse
- 121 Requêtes. 3 avril-4 mai 1787. 1 liasse
- 122 Publication des édits et ordonnances. mars-mai 1787. 1 liasse
- 123 Ponts et chaussées. 9 avril-30 mai 1787. 1 liasse

- | | | |
|-----|---------------------------------------|----------|
| 124 | Commissariats. 11 avril-16 mai 1787. | 1 liasse |
| 125 | Domaine. Actes. 20 avril-5 juin 1787. | 1 liasse |
| 126 | Fonds de religion. 4-7 juin 1787. | 1 liasse |
| 127 | Correspondance. mars-mai 1787. | 1 liasse |

VIII. GAND.

128	<i>A. ARCHIVES DE L'INTENDANCE.</i> Protocole. février-juin 1787.	1 liasse
129	Index et protocole. février-juin 1787.	1 liasse
130	Livre aux avis et résolutions. février-juin 1787.	1 liasse
131	Établissement et organisation. 25 février 25 mai 1787.	1 liasse
132	Haute et basse police. mars-mai 1787.	1 liasse
133	Affaires ecclésiastiques. 4 mai 1787.	1 liasse
134	Études et écoles. 13 avril-29 mai 1787.	1 liasse
135	Fondations pieuses. 30 avril-11 mai 1787.	1 liasse
136	Charges publiques. 8 avril-17 mai 1787.	1 liasse
137	Administrations provinciales et locales. 16 avril-27 avril 1787.	1 liasse
138	Commerce et industrie. 9 avril-8 mai 1787.	1 liasse
139	Requêtes. mars-mai 1787.	1 liasse
140	Publication des édits et ordonnances. 15 avril-10 mai 1787.	1 liasse
141	Ponts et chaussées. 8 avril-17 mai 1787.	1 liasse
142	Commissariats. 1 avril-17 mai 1787.	1 liasse

-
- 143 143 - 144 DOMAINE. 12 AVRIL-16 JUIN 1787.
Protocole et index. 12 avril-2 juin 1787. 1 liasse
- 144 Actes. 3-16 juin 1787. 1 liasse
- 145 145 - 146 FONDS DE RELIGION. 5 AVRIL-2 JUIN 1787.
Protocole et index. 5 avril et 2 juin 1787. 1 liasse
- 146 Actes. 5 avri-26 mai 1787. 1 liasse
- 147 Correspondance. Mars-mai 1787. 1 liasse
- B. ARCHIVES DES COMMISSARIATS.*
- 148 148 - 149 COMMISSARIAT D'ALOST. 3 AVRIL-13 JUIN 1787.
Protocole. 3 avril-13 juin 1787. 1 registre
- 149 Actes. 3 avril-fin mai 1787. 1 liasse

IX. BRUGES.

150	<i>150 - 152 PROTOCOLE ET INDEX. 26 AVRIL-13 JUIN 1787.</i> Brouillon du protocole. 26 avril-13 juin 1787.	1 liasse
151	Index du protocole. 26 avril-13 juin 1787.	1 liasse
152	Brouillon de l'index. 26 avril-13 juin 1787.	1 liasse
153	Établissement et organisation. 10 février-13 juin 1787.	1 liasse
154	Haute et basse police. 5 avril-29 mars 1787.	1 liasse
155	Affaires ecclésiastique. 13 avril 1787.	1 liasse
156	Étude et écoles. 24 avril-3 mai 1787.	1 liasse
157	Administration provinciales et locales. 6 avril-15 juin 1787.	1 liasse
158	Commerce et industrie. 7 avril 8 mai 1787.	1 liasse
159	Affaires militaires. 9 mai 1787.	1 liasse
160	Requêtes. mars-mai 1787.	1 liasse
161	Publication des édits et ordonnances. avril-mai 1787.	1 liasse
162	Ponts et chaussées. avril 1787.	1 liasse
163	Douanes. 7 avril-6 juin 1787.	1 liasse
164	Domaine. Actes. 1 avril-26 mai 1787.	1 liasse

- 165** *165 - 166 FONDS DE RELIGION. 3 AVRIL-20 JUIN 1787.*
Protocole. Brouillon. 21 avril-20 juin 1787. 1 liasse
- 166** Actes. 3 avril-début juin 1787. 1 liasse